

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Dix Huit le quatre Décembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, C. Jourdain, Z. Dano, MC. Couf, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, PY Le Grogneac, P. Le Dro, P. Danse, V. Robin Cornaud

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Marie Madeleine Prévost à M. Lucien Monnerie
Mme Marie France Guillemot à Mme Marylise Foidart
Mme Sonia Caroff à Mme Anne Maud Goujon
Mme Michèle David à Mme Laure Detrez

Secrétaire :

Marylise Foidart

Date de la convocation	28 Novembre 2018
Date de l'affichage	28 Novembre 2018
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2018-108 Convention avec Lorient Agglomération pour la mise en conformité au Règlement Général sur la protection des données (RGPD)

Rapporteur : J.DANIEL

Le règlement n° 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD), est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Il s'agit du nouveau texte de référence européen en matière de protection des données personnelles. Il a été conçu pour adapter et moderniser la législation et harmoniser le cadre juridique européen dans ce domaine. Toutes les entreprises, organismes publics et associations des 28 États membres de l'Union européenne qui collectent des données à caractère personnel sur les résidents européens sont concernés.

Pour remplir ces obligations en matière de protection de la donnée, il est proposé d'adhérer à la démarche de mutualisation proposée par Lorient Agglomération. Cette adhésion doit permettre d'optimiser les moyens à mettre en œuvre pour gérer la démarche de protection des données et de mise en conformité au Règlement Général de la Protection de la Donnée.

À cette fin, il est proposé la signature d'une convention avec Lorient Agglomération afin de définir les modalités techniques, organisationnelles et financières de mise en œuvre de cette prestation. Cette convention porte uniquement sur les 3 premières phases (Mise en place de la démarche, sensibilisation des acteurs et cartographie des données). Le CCAS est associé à cette démarche.

Le coût de cette prestation pour ces 3 premières phases est estimé à 2 052 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des finances, du personnel communal et des affaires économiques du 15 novembre 2018,

AUTORISE M. Le Maire à signer la Convention ci-jointe avec Lorient Agglomération pour la mise en conformité au Règlement Général sur la protection des données (RGPD)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 5 Décembre 2018
Le Maire,
Joël DANIEL

